COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 25 Avril (25/04/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 avril, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY MOTHES), Adjoint

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), M. Abdelkader SELAM (représenté par Mme FANFELLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIT EXCUSEE:

Mme Hélène DELTORT, Adjoint

ETAIENT ABSENTS:

M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Adjoint

M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal

M. VALLES est nommé secrétaire de séance.



28- 25 avril 2013 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT -- ANNEE 2013

Rapporteur: Monsieur JEAN

Nom des Associations	Montant 2012	Montant demandé 2013	Proposition 2013
Association Communale de Chasse Agréée	2 000	2 000	2 000
Carpe Club du Confluent 82	620	800	620
Club Carpe Silure Moissagais	120		120
CRIIRAD	360	370	360

FNE 82 (France Nature Environnement	310	350	320
Le Parfait Pêcheur	1 100	1 500	1 100
Nature et progrès	0	2 000	0
ORME	300	600	300
Piégeurs Ragondins	200	45	50
TEAM CARPE 82	400	Montant non indiqué	800
TOTAL	5 410	7 665	5 670

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE les subventions visées ci-dessus.

Pour copie conforme

Moissac le 26 avril 2013



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :